



Avenant 2, 2025

A la convention de collaboration entre
le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais, et
l'Université Savoie Mont Blanc / Laboratoire EDYTEM (Environnements DYnamiques et
TERRitoires de Montagne) 2023 - 27

Entre :

Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais, structure porteuse du Géoparc mondial UNESCO du Chablais, représenté par sa Présidente, Géraldine PFLIEGER, agissant en vertu des dispositions de la délibération du Bureau Syndical du 22/02/2023,

Et ci-après dénommé "**SIAC**"

D'une part,

Et :

L'Université Savoie Mont Blanc, Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel, SIREN : 197 308 588, située au 27, rue Marcoz, 73000 CHAMBERY,

Représentée par son Président, Monsieur Philippe BRIAND, agissant tant en son nom qu'au nom et pour le compte du Laboratoire Environnements DYnamiques et TErritoires de la Montagne (UMR CNRS USMB 5204), dont le directeur est Monsieur Yves PERRETTE et la directrice adjointe est Madame Clémence PERRIN MALTERRE, situé sur le domaine universitaire du Bourget du Lac, 7376 Le Bourget du Lac cedex, ci-après dénommé « EDYTEM »

Et ci-après dénommée "l'USMB",

D'autre part,

Le SIAC et l'USMB sont individuellement désignés par la « Partie » et collectivement par les « Parties ».

Préambule

Les Parties ont signé le 24/03/2024 une Convention-Cadre (ref. USMB C2023-016 intitulée « *Convention de collaboration entre le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais et l'Université Savoie Mont Blanc / Laboratoire EDYTEM (Environnements DYnamiques et TErritoires de Montagne) 2023 – 2027* », ci-après désignée « Convention-Cadre ») pour les conditions d'un partenariat entre le SIAC et l'USMB, et en particulier le laboratoire EDYTEM. Dans l'article 9 de cette convention cadre, les Parties ont convenu de signer un avenant annuel déclinant les actions programmées pour chacun des quatre volets décrits aux articles 2, 3, 4 et 5 de la Convention-Cadre, et précisant les personnes ressources, les modalités financières, les bilans à produire et les valorisations prévues auprès des financeurs (ci-après désigné « Avenant »).

Article 1

Dans le cadre des actions décrits en Annexe 1, le SIAC s'engage à verser à l'USMB les montants en euros hors taxes, avec application de la TVA au taux en vigueur le jour de la facturation, selon la répartition présentée en Annexe 1 du présent Avenant.

La facturation des prestations pour une année n devra être transmise au SIAC, via l'application CHORUS, avant le 10 décembre de l'année n en cours.

Cette somme sera versée par le SIAC dans les trente (30) jours suivant la réception de la facture qui sera émise, et adressée au SIAC via CHORUS (le Service comptabilité du SIAC, 2 av. des Allobroges, Square Voltaire - BP 33, 74201 Thonon-les-Bains Cedex, administratif@siac-chablais.fr).

Les versements s'effectueront au nom de M. l'Agent Comptable de l'USMB, Code banque 10071, Code guichet 73000, n° de compte 00001000127 clé 17

Cette contribution est utilisée par le laboratoire EDYTEM jusqu'à épuisement des fonds sans condition de délai ni fourniture de justificatif.

Article 2

Cet Avenant entre en vigueur à compter de la dernière date de signature par les Parties, avec effet rétroactif au 01/01/2025, pour une durée de douze (12) mois, soit jusqu'au 31/12/2025.

Article 3

En dehors de l'article 8 « durée de la convention », tous les autres articles de la Convention Cadre s'appliquent au présent Avenant.

Article 4

Le droit applicable est le droit français.

En cas d'échec des négociations prévues à l'article 15 de la Convention Cadre, tous les litiges auxquels le présent Avenant pourrait donner lieu, notamment en ce qui concerne sa validité, son interprétation, son exécution, sa résiliation ou sa résolution, seront portés devant les tribunaux français compétents.

Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais **Pour l'Université Savoie Mont Blanc**

A
Le
La Présidente, Géraldine PFLIEGER

A
Le
Le Président, Philippe BRIAND

ANNEXE 1 : Programme d'actions 2025

Action	Montant
1. Volet « Recherche » : Co-encadrement d'un stagiaire M1 pendant deux mois avec le Géoparc pour : • Etablir un état des connaissances géoscientifiques (géologie, limnologie, géomorphologie) relatives au lac Léman, sur la base d'un recensement bibliographique. • Inventorier et caractériser les sites et secteurs à enjeux de géodiversité et géopatrimoniaux sur la bande littorale des seize communes de la rive française, en partant de l'inventaire disponible pour les communes du Géoparc du Chablais. • Selon le temps disponible, analyser l'adéquation entre la connaissance disponible (identification des lacunes) et les enjeux géologiques et géopatrimoniaux identifiés. <i>Référent Edytem</i> : F. Hobléa <i>Référent SIAC</i> : S. Justice Participation financière SIAC, pour mémoire 1100€	Gratification stage
2. Volet « Expertise et conseil » : Accompagnement de l'implication du Géoparc Chablais au sein de la Stratégie Léman DDT74 <i>Rendu attendu</i> : Présence lors des réunions stratégiques au sujet du Léman ; Aide à la construction d'un argumentaire scientifique pour la prise en compte de la géodiversité dans la Stratégie Léman. Aide à la mobilisation et au transfert des connaissances sur les dynamiques et la géomorphologie du lac : ex. circulation, flux des sédiments, érosion, modification face aux changements climatiques, etc. <i>Référent Edytem</i> : F. Hobléa <i>Référent SIAC</i> : S. Justice Participation financière SIAC	600 €
3. Volet « Formation » : Pas d'action en 2025. <i>Rendu attendu</i> : <i>Référent Edytem</i> : <i>Référent SIAC</i> : S. Justice Participation financière SIAC	RAS
4. Volet « Animation, vulgarisation, diffusion et communication scientifique, sciences participatives » : 4.1 Etude de la trajectoire géo-historique des glaciers du Nifflon.	

Rencontre de restitution avec les habitants pendant la semaine européenne des Géoparcs : (1) Des études pour reconstitutions des pratiques et usages anciens des glaciers de Nifflon, (2) Renouvellement du dispositif de monitoring et documentation <i>in situ</i> de la déliquescence actuelle (suite à 1^{ère} phase d'étude J.B. Bosson et al. 2018-19). (3) Inscription d'un.e chercheur.se Edytem 2025 au Workshop Ice Caves en Roumanie (février 2026) pour communication sur le monitoring des glaciers <i>Rendu attendu</i> : Conférence grand public et rapport de synthèse sous forme de support de conférence. <i>Référent Edytem</i> : F. Hobléa. <i>Référent SIAC</i> : S. Justice Participation financière SIAC	3000 €
--	----------------------

Contribution totale du Géoparc mondial UNESCO du Chablais

3600 €

L'ensemble des aides est inscrit au plan d'action 2025 du Géoparc et financé par le budget statutaire du SIAC (membres contribuables : Thonon Agglomération, Communauté de communes du Pays d'Evian et vallée d'Abondance, Communauté de communes du Haut Chablais).

Les versements du SIAC à l'USMB seront effectués au fur et à mesure de la présentation des factures accompagnées des rapports relatifs aux attendus des actions.